

# FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

## CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY & PROGRAMME LEADER (2007-2013)

### Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. 5ème Programmation (2010/2)

Mesure N : 5.1 – Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs

---

**Programme LEADER Dispositif 321(FA6)**

Service référent : DDT 82

**Opération n°: 34**

**Osiris n°: 41311G086000006**

**Date de dépôt de dossier** : 01/12/2010

**Date ARDC** : 26/09/2011

**INTITULE** : Réhabilitation de la salle de spectacle à Saint Antonin Noble Val

**LOCALISATION** : Saint Antonin Noble Val

**MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE** : Commune de Saint Antonin Noble Val

### **OBJECTIFS** :

- Réaliser un équipement culturel de qualité permettant l'accueil de spectacles vivants (théâtre, musique classique, chant, danse...) ainsi que des concerts et renforçant ainsi l'attractivité du territoire.
- Réaliser un équipement culturel polyvalent permettant à la diversité culturelle du territoire de s'exprimer ;
- Réaliser un équipement culturel intercommunal ouvert à l'ensemble des acteurs du Pays dans un secteur où l'offre en matière d'équipement est très réduite ;
- Réaliser un équipement culturel complémentaire de l'offre existante permettant aux compétences locales de s'épanouir et de créer des passerelles avec les territoires voisins notamment par la mise en place de « résidences » grâce au potentiel d'hébergement communal (gîtes d'étape) ;
- Réaliser un équipement culturel accessible à tous grâce à la multiplication des « résidences d'artistes » qui offre un spectacle gratuit en fin de séjour en échange du prêt gracieux de l'équipement pour des préparations et répétitions associé au prêt gracieux de l'hébergement.

### **CONTENU DU PROJET** :

Le projet consiste dans des travaux d'aménagement du complexe actuel constitué des anciens thermes et de la salle des fêtes à proprement parler. Ceci afin de proposer à la population un équipement culturel structurant et de qualité, prenant en compte les attentes techniques des futurs utilisateurs et le confort des usagers.

Ces travaux toucheront la structure du bâtiment (toiture), son esthétique, ses éléments techniques, ses éléments fonctionnels.

Le bâtiment des anciens thermes abrite une cuisine récemment aménagée, des sanitaires, un hall d'entrée, un bar non équipé et une salle désaffectée (ex école de musique).

Le projet consiste dans la réhabilitation du hall d'entrée (porte d'entrée, peinture, menuiseries intérieures...), la création d'un bar dans l'espace dédié, la création de loges (avec accès direct à la scène) et de locaux de rangement pour le matériel de sonorisation et d'éclairage.

Le bâtiment plus récent abrite la salle, où ont lieu les manifestations, équipée d'une scène.

IL est donc prévu la rénovation de la salle (peinture) l'adaptation d'équipements existant (abaissement de la scène) et dans l'adjonction de nouveaux équipements techniques dans l'objectif d'améliorer les performances de la salle. Il s'agit de pose de rideaux (en salle et sur scène), de pose d'enceintes, de pose de plaques au plafond aux caractéristiques phoniques adaptées, de pose d'éclairages (sectorisables et modulables en intensité).

Outre les améliorations thermiques mentionnées au chapitre ci-dessous, le projet s'attachera à améliorer les conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite tant au niveau de la salle que des sanitaires.

Afin de rendre plus attrayant cet équipement, le projet prévoit la rénovation des peintures et des enduits extérieurs sur les conseils de l'Architecture des Bâtiments de France (SDAP).

### Liens avec le développement durable :

Au niveau du bâtiment, le projet prévoit le remplacement de certaines menuiseries actuelles par des menuiseries de qualité supérieure, le remplacement de l'isolation en toiture ainsi que la mise en place d'une VMC double-flux. Ces éléments techniques doivent améliorer sensiblement l'isolation thermique de la salle. **La réduction de consommation d'énergie induite par le projet est estimée par le service CEP du SM PMQ à 51 % (soit 30 800 KWh sur un an).**

L'ensemble des foyers d'éclairage (en salle) sera équipé de sources lumineuses de nouvelle génération économe en énergie associée à des équipements permettant de moduler l'intensité de l'éclairage.

Lors du remplacement des robinets, les équipements économes en consommation d'eau seront favorisés.

Par ailleurs, en matière de fonctionnement, pour chaque manifestation, la commune entend favoriser les démarches respectueuses de l'environnement : communication par internet, réalisation de « flyer » sur papier recyclé, tri sélectif (OM ; recyclables et verre), prêt de gobelet consignés...

**ANNEE DE REALISATION** : 2010/2011

### PARTENAIRES :

Associations locales : « même sans le train », « live in saint antonin », « babeltut », « compagnies sampas »..., Pays Midi Quercy, Conseil Général de Tarn et Garonne, Conseil Régional Midi-Pyrénées.

### COUT PREVISIONNEL (HT) :

Ingénierie : 31 142 € H.T  
Investissement : 201 418 € H.T  
Total : 232 560 € H.T

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (si déjà connu)

COUT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat	Autofinancement	
					Qui appelle du LEADER	N'appelle pas du LEADER
<b>232 560 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>27 907 €</b>	<b>31 937 €</b>	<b>0 €</b>	<b>76 204 €</b>	<b>46 512 €</b>
<b>HT</b>	<b>21.50 %</b>	<b>12 %</b>	<b>13.73 %</b>	<b>0.00 %</b>	<b>32.77%</b>	<b>20 %</b>
	maximum	Acquis	Acquis			

### Cadre réservé à l'administration

#### ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER A CONVENTION TERRITORIALE

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

##### **Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire**

##### **Mesure 5.1 Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs**

Ce projet rentre bien dans la mesure 5.1 dont l'objectif est de soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

--

#### **Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en Comité de programmation Leader (le cas échéant) :**

#### ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

##### **Fiche action n°6 : Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale**

Ce projet rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable du PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 321 dont un des objectifs est de soutenir les actions qui contribuent à une amélioration des services aux

publics par une offre d'équipement public exemplaire sur un plan environnemental et réponse à une demande sociale.